

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2009-2010



Le français, langue de travail et de service

Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

18, av. Antonine-Maillet, Pav. Adrien-J.-Cormier

Université de Moncton

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel association@ajefnb.nb.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick œuvre à l'avancement des droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick

Il me fait plaisir de vous présenter un aperçu de nos réalisations, des projets en cours et des revendications, et de vous offrir quelques réflexions sur les défis qui attendent l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine année.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises depuis la dernière assemblée générale annuelle de l'Association :

- le 7 novembre 2009 (réunion post-AGA, en personne à Moncton),
- le 29 janvier 2010 (par téléconférence),
- le 15 mai 2010 (en personne à Edmundston),
- le 14 septembre 2010 (par téléconférence); et
- le 19 novembre 2010 (en personne à Moncton).

LES RÉALISATIONS

1. Recrutement

Le recrutement a toujours été un grand défi pour moi durant mes trois années à la présidence. Lorsque j'ai accepté la présidence de l'AJEFNB je me suis promis que nous atteindrions des records de recrutement.

Le mandat 2007-2008 fut une année exceptionnelle pour le recrutement. Pour la première fois, l'AJEFNB obtenait un record de **277 membres**.

Le mandat 2008-2009 fut moins généreuse côté adhésion. Toutefois, le taux d'adhésion est quand même demeuré acceptable atteignant les **249 membres**.

Le défi était donc énorme pour l'Association cette année puisque nous devions atteindre encore une fois une année exceptionnelle. Je suis très heureuse de vous annoncer que ce mandat fut accompli. Le taux d'adhésion pour 2009-2010 fut de **275 membres**.

Tableau comparatif – Adhésions

Région	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Chaleur	8	7	9	11	11	10
Fredericton	22	17	14	16	14	25
Fundy	12	13	9	9	10	9
Kent	9	10	8	8	8	7
H.-province	17	15	16	12	11	12
Madawaska	21	20	26	22	21	23
Péninsule	31	31	30	27	24	31
Restigouche	17	8	15	9	16	15
V.-Carleton	6	7	9	8	8	12
Westmorland	94	88	83	87	79	89
C. professoral	7	8	12	8	6	10
C. étudiant	31 (51)	25	46	53	24	21
SOMME	275	249	277	270	232	264

Durant mes trois années de mandat, j'ai insisté que le recrutement des membres soit important, voire primordial. Je persiste à dire qu'une association est forte lorsqu'elle affiche un taux d'adhésion exceptionnel. Le recrutement fut donc un défi important pour moi et je considère que j'ai réussi à atteindre cet objectif.

Évidemment, les mesures prises par l'Association en 2009 pour augmenter le taux d'adhésion pour 2009-2010 a permis aux étudiants de la Faculté de droit d'adhérer à l'Association tout à fait gratuitement. Par cette décision, l'Association a voulu sensibiliser les étudiants et les étudiantes quant aux objectifs de l'Association et ainsi pouvoir les retenir comme membres après leur séjour à la Faculté de droit. Il faudra voir à long terme si un pourcentage plus élevé d'étudiants de la Faculté demeurent membres de l'Association.

Je désire remercier les représentants de régions qui ont atteint, dans leurs régions respectives, des résultats exceptionnels. Je veux prendre la peine de les nommer et de les remercier tous pour leurs efforts de recrutement en 2009-2010 :

- Me **Florian ARSENEAULT**, représentant la région de Chaleur;
- Me **Adam VAN DER LINDE**, représentant la région Fundy;
- Me **Guylaine GODIN**, représentant la région de la Péninsule acadienne;
- Me **Tammy MOREAU**, représentant la région Fredericton;
- Me **Tina LAGACÉ-RIVARD** représentant la région Victoria-Carleton;
- Me **Claude HACHÉ**, représentant la région Restigouche;
- Me **Sonia ST-PIERRE**, représentant la région du Madawaska;
- Me **Mélodie LAGACÉ**, représentant la région Westmorland;
- Me **Mélanie MCGRATH**, représentant la région Miramichi-Kent,;
- Me **Denis ROY**, représentant le corps professoral, et
- Monsieur **Etienne DODIER**, représentant le corps étudiant

2. Site Web

Le site Web de l'AJEFNB est en constante évolution. Les membres de l'AJEFNB et le grand public sont invités à visiter le site pour obtenir toutes sortes de renseignements. Les communiqués y sont affichés et des hyperliens permettent aux utilisateurs d'accéder des documents intéressants. Je vous rappelle que l'adresse du site web de l'AJEFNB est le www.ajefnb.nb.ca.

3. Camp d'été en droit 2010

L'AJEFNB en est maintenant à sa 8^{ième} année de camps d'été en droit. Les camps en droit s'inscrivent dans la programmation des camps d'été *Éducation Plus* de la province du Nouveau-Brunswick. Cette année le camp d'été a eu lieu du 27 juin 2010 au 2 juillet 2010. Le groupe comprenait 15 élèves en provenance de différentes régions de la province. Les participants étaient enthousiastes à apprendre les notions juridiques et tout au long de la semaine, leur motivation et leur participation furent extraordinaires. Encore une fois, un camp d'été réussi !

Je tiens à remercier toute l'équipe du Camp 2010 : Philippe MORIN (directeur du Camp et moniteur en chef), Denise SURETTE (co-directrice du Camp), Raenath BADIROU (monitrice), Julie FRIGAULT (monitrice), Ian GIRARD (animateur), Jeannik GALLANT (animatrice) et Ève ST-LAURENT (animatrice).

4. Le bulletin d'information *Le Bref*

Le Bref a été publié 4 fois pendant l'année 2009-2010 et a été diffusé gratuitement aux membres et amis de l'Association. Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration a choisi les membres suivants pour la rubrique *Profil d'un membre* : M^{es} Marc GUIGNARD, Euclide LEBOUTHILLIER, Odette SNOW et Marie-Claude BÉLANGER-RICHARD.

Un merci spécial à madame Denise SURETTE et à M^e Larry LANDRY pour leur contribution au bulletin depuis plusieurs années.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'AJEFNB

L'AJEFNB est représentée par la présidence au sein de différents conseils d'administration provinciaux et nationaux, notamment au sous-comité de l'Association du Barreau canadien pour les programmes de formation juridique permanente (FJP), au sous-comité consultatif de Justice Canada pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le Conseil d'administration de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) et le Centre canadien de français juridique (CCFJ). Les réunions de la FAJEFCL se déroulent tant par conférence téléphonique qu'en personne; la présidence a assisté à toutes les rencontres.

La direction générale de l'AJEFNB a également participé aux rencontres périodiques des directions générales des AJEF membres de la FAJEFCL. Lesdites rencontres permettent aux directions générales de partager diverses initiatives en cours dans leurs provinces respectives et d'évaluer la possibilité de partenariats interprovinciaux, notamment en matière de formation.

L'AJEFNB reçoit régulièrement des appels ou courriels de différentes AJEF désireuses d'obtenir du matériel produit par notre association, comme par exemple le *Guide juridique pour les personnes âgées du Nouveau-Brunswick*, qui est très populaire depuis son lancement en septembre 2010.

Durant l'année 2009-2010, l'AJEFNB a été représentée dans différents forums. Voici un tableau des activités principales de l'Association :

Date	Activités	Lieu	Représentant
4-6 février 2010	Réunion mi-hiver ABC/N.-B.	Moncton	Annie Foulem-Haché et Anik Bossé

4 mai 2010	Banquet du Colloque en l'honneur de l'hon. juge Michel Bastarache	Moncton	Anik Bossé
14-17 août 2010	Réunion du Conseil d'administration de la FAJEF	Niagara Falls	Anik Bossé
	Formation juridique sur les droits linguistiques	Niagara Falls	Anik Bossé
18 septembre 2010	Lancement du <i>Guide juridique pour les personnes âgées du Nouveau-Brunswick</i>	Caraquet	Anik Bossé
21 octobre 2010	Journée de formation en médiation	Ottawa	Anik Bossé
22 et 23 octobre 2010	Forum de concertation des organismes acadiens	Bathurst	Denis Roy
22 et 23 octobre 2010	Colloque sur la justice familiale organisé par l'AIFI et la FAJEFCL	Ottawa	Anik Bossé
22 novembre 2010	Consultation du sous-comité de Justice Canada	Ottawa	Anik Bossé et Denis Roy

LES PROJETS

1. *Règles de procédure du N.-B. annotées; édition 2010-2011*

Le travail préliminaire est terminé et l'auteur, M^e Basile CHIASSEON, achève la rédaction du texte. Le travail d'édition est en cours. À nos membres, nous espérons pouvoir vous offrir la nouvelle édition en 2011 !

Il est à noter qu'une grande partie des fonds pour la réalisation de ce projet proviennent des recettes de vente de l'édition 2005.

2. *Guide juridique pour les personnes âgées du Nouveau-Brunswick*

L'AJEFNB a publié un guide intitulé *Guide juridique pour les personnes âgées du Nouveau-Brunswick*. Cette toute première édition du *Guide* est un ouvrage de vulgarisation et d'information traitant des questions les plus communes. Ainsi outillés, les aînés du Nouveau-Brunswick seront

mieux préparés pour prendre des décisions d'importance majeure dans leur vie et seront en mesure de bien préciser leurs questions au moment où ils auront recours à des conseils juridiques ou autres. L'AJEFNB a souhaité par ce *Guide* sensibiliser la communauté des aînés en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits et aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le but ultime du *Guide* est de permettre à tous les aînés francophones du N.-B., peu importe leur statut social, de vivre une vie pleinement épanouie. En étant davantage informés, les aînés pourront jouer un rôle actif et contribuer au mieux-être social de leur collectivité.

Le *Guide* est divisé en six grands thèmes et chaque thème comporte des questions et réponses. Par exemple, sous la rubrique système de santé, les questions suivantes sont posées :

- Puis-je refuser un traitement que me propose mon médecin ?
- Puis-je réclamer des services en français dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick ?

Vous obtiendrez également des réponses sous les grandes rubriques suivantes : la dignité, l'incapacité, le logement, le testament et la violence.

Je désire remercier nos différents partenaires qui ont permis la réalisation du *Guide*. Pour leur contribution financière nous remercions :

- le ministère de la Justice Canada (Programme *Initiative fédérale de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés*);
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*), et
- le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick (*Programme relatif à la prestation de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick*).

Je désire également remercier la Fondation du Barreau du Québec de nous avoir permis de nous inspirer de son *Juriguide pour les aînés* et l'Association acadienne et francophone des aînés et aînées du Nouveau-Brunswick de nous avoir guidé dans le choix des thèmes et des questions abordés dans notre ouvrage et également pour la diffusion de celui-ci. Un merci spécial à M^e Donald POIRIER pour ses précieux commentaires, au Centre de traduction et de terminologie juridiques pour la révision linguistique du texte, à Philippe MORIN pour la rédaction du texte, aux étudiantes Renée BLANCHARD et Cynthia Karen WARD pour la collecte des données et à M^e Annie FOULEM-HACHÉ et Denise SURETTE pour la coordination du projet.

3. *Guide juridique* (troisième édition, en français et en anglais)

L'AJEFNB a déposé une demande de financement auprès de bailleurs de fonds potentiels pour le projet intitulé *Guide juridique bilingue pour les Néo-Brunswickois / Bilingual Guide to Legal Matters in New Brunswick*. Nous espérons pouvoir débiter cet important projet dans les prochaines semaines, si les fonds demandés sont accordés.

4. Colloque intitulé Examen de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick - Révision 2012

En collaboration avec l'Observatoire international des droits linguistiques et la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB organise un colloque sur l'examen de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick en prévision de la révision de 2012. Le Colloque a lieu en fin de semaine (les 19 et 20 novembre 2010) à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

La *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, adoptée en 2002, précise qu'elle doit être révisée à tous les 10 ans. Ça s'en vient rapidement. Nous avons un nouveau gouvernement en place et après un peu plus d'un an au pouvoir, ce gouvernement devra entamer la révision de la *Loi*. Le Colloque sera donc une occasion rêvée pour la communauté de réfléchir et surtout prendre position, car l'enjeu est de taille.

LES REVENDICATIONS

1. Publication simultanée des décisions des tribunaux

À mon arrivée comme présidente de l'AJEFNB, je m'étais engagée, dans les nombreux défis de l'Association, à travailler rigoureusement sur le dossier de la publication simultanée des jugements afin de faire avancer ce dossier qui perdure depuis trop longtemps. Je m'engageais, plus particulièrement, à ce que l'Association se penche davantage sur les démarches à entreprendre pour faire avancer concrètement cet important dossier.

Rappelons qu'en 2003, l'Association déposait une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles du N.-B. concernant le manque de traduction des décisions de divers tribunaux au Nouveau-Brunswick. À la suite d'une enquête, M^e Michel CARRIER, Commissaire aux langues officielles du N.-B., avait suggéré plusieurs recommandations au gouvernement provincial dans son rapport de 2006. Dans un rapport déposé le 18 novembre 2008, le Commissaire affirmait déplorer l'inaction du gouvernement provincial :

le commissaire est découragé non seulement par la position qu'a fini par prendre le ministère de la Justice, mais également par le fait qu'il n'ait fourni aucun détail au sujet de toute analyse ou de tout travail accompli par le ministère pour donner suite aux questions qu'il a soulevées dans son rapport d'enquête sur cette affaire. Rien ne semble avoir été réalisé depuis que le problème a été soulevé la première fois en 2003. Il est déconcertant de voir qu'une question si importante bénéficie de si peu d'attention.

Devant la passivité, depuis plusieurs années, du gouvernement provincial dans ce dossier, l'AJEFNB a pris des moyens beaucoup plus agressifs en 2009 pour faire avancer cet important dossier. Au printemps 2010, un groupe de travail fut constitué par le ministère de la Justice et de la

Consommation dans le but de mener des consultations sur la publication et la traduction des décisions des tribunaux de la province. Le Groupe intitulé le *Groupe de travail chargé d'examiner la question de la publication et de la traduction des décisions des tribunaux du Nouveau-Brunswick* s'est réuni en personne et par téléconférence à plusieurs reprises depuis et devrait déposer son rapport d'ici la fin de l'année 2010. Les membres du Groupe sont :

- L'Honorable Richard BELL, Cour d'appel (à titre d'observateur);
- L'Honorable Lucie A. LAVIGNE, Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick (à titre d'observatrice);
- L'Honorable Pierre W. ARSENEAULT, Cour provinciale;
- Maître Nathalie CHIASSON, Barreau du Nouveau-Brunswick;
- Maître Anik BOSSÉ, Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick;
- Maître David LÉGER, Ministère de la Justice et de la Consommation; et
- Maître Micheal J. BRAY, Registraire

Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais je suis très fière que ce dossier fut l'un des dossiers prioritaires de l'AJEFNB pendant mes trois années à la présidence. Des décisions importantes furent prises par le Conseil d'administration de l'Association qui ont fait en sorte de faire avancer ce dossier, et ce, de façon très significative.

2. Le programme de perfectionnement professionnel permanent obligatoire (PPPO) du Barreau du Nouveau-Brunswick

Ce programme fut déclaré obligatoire le 1^{er} janvier 2010. En 2009-2010 l'AJEFNB a examiné de près les cours qui furent offerts en français comparativement aux cours offerts en anglais et il existe, malgré notre mise en garde exprimée au Barreau du Nouveau-Brunswick, une grande disparité entre la quantité et la qualité des cours offerts en français. Par exemple, en examinant attentivement l'horaire proposé pour la prochaine année, l'Association a constaté que le nombre de cours offerts en français est loin d'être équivalent à ceux offerts en anglais et que les thèmes abordés diffèrent grandement d'un groupe linguistique à l'autre.

L'Association a demandé au Barreau du Nouveau-Brunswick, en 2009-2010 (en plus d'une mise en garde effectuée durant l'année 2008-2009), de se pencher sur ces disparités et d'appliquer des mesures correctives dans les meilleurs délais. L'AJEFNB a également demandé au Barreau de s'assurer que les cours soient également offerts dans les régions, à l'extérieur des centres urbains, afin de permettre un accès égal pour les juristes francophones vivant en région.

3. Appellation du nouveau Palais de Justice de Moncton

En 2009-2010, l'AJEFNB a partagé ses préoccupations avec le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'appellation du nouveau Palais de Justice de Moncton. De fait, l'Association s'inquiétait des différents noms pressentis et a suggéré qu'un tel édifice, représentant le système de justice canadien, se doit d'avoir un nom neutre et que son caractère impartial doit être respecté.

Nous avons invité le Ministre à éviter de lui assigner le nom d'une personne et la réponse obtenue à l'égard de nos suggestions fut positive.

4. Le projet de Loi C-232

Par le biais d'un communiqué, l'Association a donné son appui au projet de loi C-232. Selon l'AJEFNB, il est essentiel que la condition que tout nouveau juge à la Cour suprême du Canada soit bilingue soit adoptée. Cette condition permettrait et garantirait un accès à la justice aux citoyens canadiens dans la langue officielle de leur choix.

5. La Société des loteries de l'Atlantique (SLA)

En 2009-2010, l'AJEFNB a pris connaissance du fait que la *Société des loteries de l'Atlantique* (SLA) ne respectait pas la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick dans son processus d'appel d'offres et a déposé une plainte à cet effet auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Une enquête a été instituée. Le rapport d'enquête a été reçu cette semaine et sera examiné attentivement par le Conseil d'administration.

LES DÉFIS

De gros défis attendent l'Association pour la prochaine année.

Le dossier de la publication des jugements retiendra une attention particulière et nous espérons que pendant l'exercice 2010-2011, nous serons en mesure d'établir et de mettre en œuvre les recommandations du Commissaire Carrier.

Le dossier de la nomination des juges bilingues est également un dossier qui retiendra notre attention en 2010-2011. L'AJEFNB sera encore présente lorsque des nominations seront annoncées et sera également présente pour réagir après les nominations.

Le programme de perfectionnement professionnel permanent obligatoire (PPPO) du Barreau du Nouveau-Brunswick sera également un dossier prioritaire de l'AJEFNB. D'ailleurs, l'AJEFNB devra s'assurer, de façon plus agressive, que le Barreau du Nouveau-Brunswick offre à ses membres francophones un nombre égal de sessions de perfectionnement professionnel permanent obligatoire à celles offertes en langue anglaise et que le Barreau s'engage à veiller à ce que la qualité en soit égale.

L'AJEFNB devra également déterminer si le rapport d'enquête relativement à la plainte effectuée contre de la *Société des loteries de l'Atlantique (SLA)* demandera d'autres démarches de la part de l'AJEFNB.

CONCLUSION

En conclusion, je désire vous remercier de votre présence à l'assemblée générale annuelle. L'AJEFNB doit son statut par rapport aux droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick à ses membres toujours fidèles et solidaires à la cause et aux membres de son Conseil d'administration qui travaillent avec acharnement pour faire accroître l'exercice de la pratique du droit en français et pour concrétiser et faciliter l'accès en français aux tribunaux néo-brunswickois.

Ma présidence durant les trois dernières années fut agréable puisque je bénéficiais d'un Conseil d'administration exemplaire, compétent et assidu.

À chaque année, nous remercions et soulignons le personnel de l'AJEFNB, mais cette année j'aimerais remercier particulièrement le travail de madame Denise SURETTE, responsable des services administratifs de l'Association. Cette année, avec le départ de M^e Annie FOULEM-HACHÉ comme directrice générale de l'Association, madame SURETTE a fait un travail colossal pour assurer une transition souple. Il faut également souligner le travail de Philippe MORIN qui a assumé, à temps partiel, le poste de directeur général par intérim. À vous deux, je désire vous donner toute ma gratitude pour votre dévouement à l'Association.

Au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, je désire également remercier Annie FOULEM-HACHÉ pour ses années de service en tant que directrice générale de l'Association. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite dans ses projets futurs.

Et finalement, merci à vous tous pour cette expérience inoubliable et c'est à la fois avec joie et nostalgie que je cède la présidence de l'AJEFNB.

La présidente de l'AJEFNB,

Anik BOSSÉ